



Source: Banque Laurentienne du Canada

July 06, 2020 08:30 ET

Deborah Rose prendra sa retraite de la Banque Laurentienne du Canada en 2021

MONTREAL, 06 juill. 2020 (GLOBE NEWSWIRE) -- La Banque Laurentienne du Canada (TSX-LB) (la « Banque ») annonce que Deborah Rose, vice-présidente exécutive et chef de l'exploitation prendra sa retraite de la Banque en février 2021. La transformation étant bien avancée, la Banque s'assurera d'effectuer une transition en douceur au cours des prochains mois tout en s'appuyant sur ses bases solides pour atteindre une performance durable.

À propos de Banque Laurentienne Groupe Financier

Fondé en 1846, Banque Laurentienne Groupe Financier est un fournisseur de services financiers diversifiés dont la mission est d'aider ses clients à améliorer leur santé financière. La Banque Laurentienne du Canada et ses entités sont collectivement désignées sous le nom de Banque Laurentienne Groupe Financier (le « Groupe » ou la « Banque »).

Le Groupe emploie plus de 3 100 personnes guidées par les valeurs de proximité, de simplicité et d'honnêteté et offre à ses clients particuliers, commerciaux et institutionnels un vaste éventail de solutions et de services axés sur les conseils. Grâce à ses activités pancanadiennes et à sa présence aux États-Unis, le Groupe est un important joueur dans de nombreux segments de marché.

Le Groupe gère un actif au bilan de 45,4 milliards \$, de même que des actifs administrés de 27,1 milliards \$.

MISE EN GARDE CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Dans ce document, dans d'autres documents déposés auprès des organismes de réglementation canadiens ou dans d'autres communications, nous pouvons, à l'occasion, formuler des énoncés prospectifs, écrits ou oraux, au sens des lois applicables en matière de valeurs mobilières. Ces énoncés prospectifs peuvent inclure, notamment, des énoncés relatifs à notre plan d'affaires et à nos objectifs financiers, y compris des énoncés présentés à la rubrique « Perspectives » de notre rapport annuel 2019. Les énoncés prospectifs se reconnaissent habituellement à l'emploi de verbes au futur ou au conditionnel et de mots ou d'expressions tels que « croire », « estimer », « prévoir », « projeter », « escompter », « anticiper », « planifier », « objectif », « cible », « pouvoir », « avoir l'intention de » ou la forme négative ou des variantes de tels termes, ou d'une terminologie similaire. Du fait de leur nature, ces énoncés prospectifs nécessitent que nous posions des hypothèses et sont soumis à un certain nombre de risques et d'incertitudes d'ordre général et spécifique. Nous déconseillons aux lecteurs de se fier indûment aux énoncés prospectifs, car certains facteurs, dont bon nombre échappent à notre contrôle et dont les effets peuvent être difficiles à prévoir, pourraient faire en sorte que nos résultats réels diffèrent de façon significative des cibles, plans, objectifs, attentes, prévisions, estimations et intentions exprimés dans ces énoncés prospectifs. Nous ne nous engageons pas à mettre à jour les énoncés prospectifs, écrits ou oraux, formulés par nous ou en notre nom, sauf dans la mesure où la réglementation des valeurs mobilières l'exige.

Renseignements :

Hélène Soulard

Vice-présidente adjointe, Communications

514 926-3295

helene.soulard@blcgf.ca